

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Compte Administratif est un document budgétaire obligatoire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exercice. Il traduit donc les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Produits des services et du domaine-70	41 144,05	54 259,09	56 037,69
Impôts et taxes - 73	382 656,11	398 300,46	408 249,70
Dotations et participations - 74	121 271,66	115071,26	1150595,83
Revenus des immeubles -752	13 863,70	15 817,78	13 692,89
Produits financiers - 76	31,73	31,73	5,73
Produits exceptionnels- 77	1 719,73	11 851,60	34 362,44
Atténuations de charges - 013	16 156,90	33 528,85	24 700,41
Total recettes réelles	576 843,88	628 860,77	652 644,6

En tenant compte des opérations d'ordres et hors excédent de fonctionnement reporté, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent à **652 644,69 €**.

En 2020, les recettes de la commune ont connu une variation d'environ + 3,64 %.

Il convient de noter qu'en 2020, des produits exceptionnels de la commune ont été en partie réalisés avec le remboursement de sinistres (problème sur tension à l'école)

Les recettes fiscales représentent environ 62,55 % des recettes propres de la commune.

En 2020, la commune a opéré une hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 14,48% à 14,91 % pour compenser la perte de taxe d'habitation.

Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Charges à caractère général - 011	130 323,31	132 558,77	170 076,93
Charges de personnel et frais assimilés (assurances, médecine du travail...) - 012	223 905,90	248 230,54	213 224,97
Atténuation de produits - 014	-	975,00	827,00
Charges de gestion courante (Subventions, cotisations, indemnités) - 65	103 298,49	102 025,45	102 744,12
Charges financières (Intérêts de la dette) - 66	32 076,35	29 410,96	95 552,04
Charges exceptionnelles - 67	-	50,00	15 156,30
Total dépenses réelles	489 604,05	513 250,72	597 581,36

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent à **597 581,36 €**. Cette année, les charges financières sont plus importantes parce que des indemnités de remboursement anticipés de 2 prêts ont été négociées.

Elles regroupent : les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances, les charges de personnel (représentent 35,66 % des dépenses de la commune) les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les contributions aux organismes de regroupement.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

Evolution des recettes réelles d'investissement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotations, fonds divers (FCTVA, TA) – 10		16 808,65	117 635,10
Subventions d'investissement reçues - 13		4 791,50	6 086,61
Subventions d'investissement versées -204		1 051,04	
Emprunts - 16		/	640 000,00
Dépôt de cautionnement - 165			
Immobilisations en cours -23			
Total recettes réelles		22 651,19	763 721,71

Les recettes d'investissement de l'exercice 2020 s'élèvent à **763 721,71€** (montant qui tient compte du nouvel emprunt contracté pour solder 2 emprunts en cours).

Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2020	CA 2020
Emprunts	47 670,10	55 755.13	58 315.47
Immobilisations incorporelles	1 903,54	/	6 337.71
Subventions d'équipement versées	9 668,00	9 668.00	15 997.34
Immobilisations corporelles	1 740,72	9 639.69	16 709.99
Immobilisations en cours	221 784,94	122 348.57	6 352.92
Total dépenses réelles	282 767,30	197 411.39	103 713.09

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 s'élèvent à **197 411,39 €**.

On note une importante baisse des recettes d'investissements par rapport à 2018 où un prêt de 200 000€ avait été réalisé pour l'acquisition d'une maison en vue de rénover le groupe scolaire.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT	
Total dépenses	560 651.87
Total recettes	718 634.01
Résultat de l'exercice <i>Excédent</i>	157 982.14
Résultat reporté de 2019	179 108.00
Résultat de clôture <i>Excédent</i>	337 090.14

INVESTISSEMENT	
Total dépenses	218 092.30
Total recettes	88 114.63
Résultat de l'exercice <i>Déficit</i>	110 784.67
Résultat reporté de 2019	16 663
Résultat de clôture <i>Déficit</i>	112 814.67

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Compte Administratif pour l'exercice 2019 présente un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement pour un montant respectif de **337 090.14 €** et **112 814.67€**.

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter ces résultats au budget 2020 comme suit :

Affectation en section de fonctionnement de l'excédent reporté, compte 002 pour 224 275€

Affectation en section d'investissement de déficit reporté, compte 001 pour 110 785€ et de 112 814 € au compte 1068.